



Indemnisation agression par un chien

Par **Steph93000**, le **07/01/2017** à **09:25**

Bonjour j'ai été agresser par un rott en sortant mon chien le rott était sans muselière ni laisse après avoir attaquer à mon chien il s'en ai pris à moi donc pour résumer j'ai eu une fracture lombaire opération avec ressort et ciment à la lombaire 1 45 j d Ottawa j'ai 24 séances de kine j'ai appri par le commissariat que le rott n'était pas assurer non plus nous passons par la case tribunal .moralement ces pas terrible' peur des chiens dehor .comment estimer l indemnisation je précise que j'ai pris un avocat car mon assurance ces sans commentaire , est ce que je dois voir un expert?

Par **morobar**, le **07/01/2017** à **09:28**

Bjr,rn[citation]car mon assurance ces sans commentaire [/citation]rnBref vous n'êtes pas assuré.rn[citation] est ce que je dois voir un expert?rn[/citation]rnVous devez prendre tout de suite contact avec une association d'aide aux victimesrnPar exemple:rn<http://sosvictimesdechiena.wifeo.com/>